

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 03112 Numéro SIREN : 821 434 412 Nom ou dénomination : AA OSNY

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2021 sous le numéro de dépôt 15910

①

BILAN — ACTIF

15910
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE

DGFIP N° 2050-SD 2021

27 OCT. 2021

PONTOISE

Désignation de l'entreprise : AA OSNY

Adresse de l'entreprise 14 RUE DES CELETTES 95000 CERGY

Numéro SIRET * 8 2 1 4 3 4 4 1 2 0 0 0 1 0

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31 12 2020

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
		Fonds commercial (1) AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	1 219	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	7 239	
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		
Créances rattachées à des participations BB		BC			
Autres titres immobilisés BD		BE			
Prêts BF		BG			
Autres immobilisations financières * BH		BI	23 356		
TOTAL (II) BJ		BK	7 239	35 650	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU	72 713	
		Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	93 747	
		Autres créances (3) BZ	CA	86 993	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE		
		Disponibilités CF	CG	167 583	
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		
	TOTAL (III) CJ		CK	421 037	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Écarts de conversion actif * (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		463 926	1A 7 239	456 687	

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL
JCS HOLDING SA €
14 rue des Célett.
95000 CERGY
SIREN : 814 934 896

Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		AA OSNY		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 000...)			DA	3 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * Ej)			DG			
	Report à nouveau			DH	30 642		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	17 591		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	51 234		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	232 849		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	46 563		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	50 092		
	Dettes fiscales et sociales			DY	38 755		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	37 195		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	405 453			
Ecart de conversion passif *			(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	456 687			
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
			Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	431 696	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AA OSNY		Néant ☐ *						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	722 411	FB		FC	722 411	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
		FJ	722 411	FK		FL	722 411	
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	1 150	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	723 561	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	251 382	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	6 588	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	181 510	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 572	
	Salaires et traitements *					FY	116 597	
	Charges sociales (10)					FZ	35 501	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	2 576
							GB	
							GC	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	104 909	
	Autres charges (12)					GF	702 635	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	20 926	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 889	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	1 889	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								
						GV	(1 889)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								
						GW	19 038	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AA OSNY		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 846	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 846	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 846	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	3 292	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	725 406	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	707 815	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	17 591	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	-- Crédit-bail mobilier *		HP	
			-- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 150
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	104 857
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
	SUBVENTIONS			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	1 846
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise <u>AA OSNY</u>										Néant ☐ *	
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT	1 219	KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	18 314	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
		Avances et acomptes				LK		LL		LM	
		TOTAL III				LN	18 314	LO	1 219	LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	22 948	1U	408	1V			
TOTAL IV				1Q	22 948	1R	408	1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							0G	41 262	0H	1 627	0J
CADRE B				IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CO		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	1 219
		Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	18 314
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
		Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	
		Avances et acomptes				NC		ND		NE	
		TOTAL III				IY		NG		NH	19 533
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7	
		Autres participations				IO		OX		OY	
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	23 356		
TOTAL IV				I3		NJ		NK	23 356		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4		OK	42 889	OM

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2021

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AA OSNYNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>AA OSNY</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I											
TOTAL II											
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 663	QE	2 575	QF		QG	7 239		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU	4 663	QV	2 575	QW		QX	7 239	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	4 663	ØP	2 575	ØQ		ØR	7 239	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AA OSNY		Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AA OSNY				Néant ☐ *				
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT	23 356	UV		23 356	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	93 747		93 747		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY	6 870		6 870		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 786		1 786		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 526		2 526		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)		VC	26 082		26 082		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	49 729		49 729		
	Charges constatées d'avance		VS					
	TOTAUX			VT	204 097	VU	180 740	VV
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y					
Autres emprunts obligataires (1)			7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	232 849		232 849		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A					
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	50 092		50 092		
Personnel et comptes rattachés			8C	8 332		8 332		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	11 756		11 756		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	3 292		3 292		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	12 697		12 697		
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 677		2 677		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J					
Groupe et associés (2)			VI	46 563		46 563		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	37 195		37 195		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ					
Produits constatés d'avance			8L					
TOTAUX			VY	405 453	VZ	405 453		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise AA OSNY		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice clos le 31/12/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	17 591	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 066		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	3 292	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
		- imposées au taux de 0 %				ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR 21 949	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
			- imposées au taux de 0 %				WH		
			- imposées au taux de 19 %				WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA	
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							ZX	
	Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY
Majoration d'amortissement *							XD		
Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	XF	
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL		
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	21 949		XJ		
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	21 949		XO		

Désignation de l'entreprise AA OSNY			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	10 565
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X	8Y		
	8Z	9A		
	9B	9C		
Provisions pour dépréciation *				
	9D	9E		
	9F	9G		
	9H	9J		
Charges à payer				
	9K	9L		
	9M	9N		
	9P	9R		
	9S	9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2021

Désignation de l'entreprise : <u>AA OSNY</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	42 953	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	27 690		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE	40 000			
	TOTAL I	ØF	70 642		Report à nouveau		ZF				
								ZG	30 642		
								ZH	70 642		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	6 036			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	55 326			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU	61 972			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	16 894			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	41 282			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	181 510			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1 569			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						YZ	2 003			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	3 572			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	128 108			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	106 178			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	100 116			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre agréé * XP						– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				
							Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
RÉGIME DE GROUPE *	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH						N° SIRET de la société mère du groupe JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).Désignation de l'entreprise : AA OSNY Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

(A)

(B)

(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AA OSNY

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AA OSNY		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: AA OSNY		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01012020 et clos le: 31122020		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	722 411
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	722 411
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	267 623
Variation négative des stocks		OQ	6 588
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	114 929
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	50 340
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	104 909
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	544 389
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	178 022
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	178 022
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HY	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 8 2 1 4 3 4 4 1 2 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AA OSNY

ADRESSE (voie) 14 RUE DES CELETTES

CODE POSTAL 95000 VILLE CERGY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 285

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 15

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.S. Dénomination JCS HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) 814334850 % de détention 95,00 Nb de parts ou actions 285

Adresse : N° 14 Voie RUE DES CELETTES

Code Postal 95000 Commune CERGY Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

8 2 1 4 3 4 4 1 2 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AA OSNY

ADRESSE (voie)

14 RUE DES CELETTES

CODE POSTAL

95000

VILLE

CERGY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 456 687,00 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 17 591,16 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/05/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



JCS HOLDING SAS
14 rue des Colèttes
95000 CERGY
SIREN : 814 334 850 000 17

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 42 889

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	18 314	1 219		19 533
Immobilisations financières	22 948	410		23 356
TOTAL	41 262	1 629		42 889

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 7 239

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 663	24 517	21 940	7 239
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	4 663	24 517	21 940	7 239

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel	1 219	0	1 219	4 ans
Agencement	18 314	7 239	11 075	de 4 à 10 ans
TOTAL	19 533	7 239	12 294	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 204 097

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	23 356		23 356
Actif circulant & charges d'avance	180 740	180 740	
TOTAL	204 097	180 740	23 356

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 33 269**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	11 412
Autres créances	21 857
Disponibilités	
TOTAL	33 269

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 3 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	300	10,00	3 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	300	10,00	3 000

4.2 - Etat des dettes = 405 453

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	232 849	232 849		
Dettes financières diverses	46 563	46 563		
Fournisseurs	50 092	50 092		
Dettes fiscales & sociales	38 755	38 755		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	37 195	37 195		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	405 453	405 453		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 37 257

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	24 664
Dettes fiscales & sociales	12 593
Autres dettes	
TOTAL	37 257

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 722 411**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	722 411	100,00 %
TOTAL	722 411	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 3 292

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	20 926		20 926
Résultat financier	-1 889		-1 889
Résultat exceptionnel	1 846		1 846
Participation des salariés			
TOTAL	20 883	3 292	17 591

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 33 269

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	11 412
Clients par(4181000000)	11 412
Autres créances :	21 857
Fournisseur rrr a recevoir(4098000000)	21 857
TOTAL	33 269

8.2 - Charges à payer = 37 257

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	24 664
Frs factures non parvenues(4081000000)	24 664
Dettes fiscales et sociales :	12 593
Cap congés à payer(4282000000)	8 143
Cap ch.soc sur congés à payer(4382000000)	2 422
Charges à payer(4486000000)	2 028
TOTAL	37 257

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 6 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
b) Nombre d'actions émises	300	300	300	300	300
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	722 411	792 974	763 025	628 382	245 144
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	23 459	36 085	34 462	32 476	-19 666
c) Impôt sur les bénéfices	3 292	4 888	2 422	741	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	20 167	31 197	32 040	31 735	-19 666
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	17 591	27 690	31 369	45 381	-33 797
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	67	104	107	106	-66
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	59	92	105	151	-113
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	116 597	127 378	120 695	89 186	30 212
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	35 501	43 197	41 625	30 434	10 067

Observations complémentaires

L.MOLINA

Expert-comptable diplômé

Inscrit au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France

Commissaire aux comptes Membre de la Compagnie Régionale de Versailles.

26, Rue du Vieil Abreuvoir

78100 ST GERMAIN EN LAYE

Siret : 391 673 605 00047

Tél. : 06.72.22.49.68 – Mail : cabinetl.molina@orange.fr

**RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice 1^{er} Janvier 2020
au 31 Décembre 2020**

AA OSNY

**Société par Actions Simplifiée
au Capital 3 000 €**

**14 Rue des Celettes
95000 CERGY**

RCS Pontoise 821 434 412

L.MOLINA

Expert-comptable diplômé
Inscrit au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France
Commissaire aux comptes Membre de la Compagnie Régionale de Versailles.
26, Rue du Vieil Abreuvoir
78100 ST GERMAIN EN LAYE
Siret : 391 673 605 00047
Tél. : 06.72.22.49.68 – Mail : cabinett.molina@orange.fr

AA OSNY

**Société par Actions Simplifiée
au Capital 3 000 €**

**14 Rue des Celettes
95000 CERGY
AA OSNY**

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par le Président de la société, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AA OSNY relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

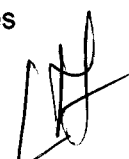
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations comptables en général.



Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et me suis assuré de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à ST GERMAIN EN LAYE,
Le 9 Septembre 2021.

L. MOLINA
Commissaire aux comptes



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

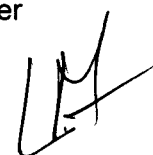
Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 219		1 219	0,27		
Autres immobilisations corporelles	18 314	7 239	11 075	2,43	13 651	3,26
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	23 356		23 356	5,11	22 948	5,47
TOTAL (I)	42 889	7 239	35 650	7,81	36 599	8,73
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	72 713		72 713	15,92	79 301	18,91
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	93 747		93 747	20,53	76 093	18,15
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	6 173		6 173	1,35	121 066	28,87
. Personnel	6 870		6 870	1,50	6 870	1,64
. Organismes sociaux	1 786		1 786	0,39	1 844	0,44
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 526		2 526	0,55	12 709	3,03
. Autres	69 638		69 638	15,25	62 252	14,85
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	167 583		167 583	36,70	9 163	2,19
Charges constatées d'avance					13 406	3,20
TOTAL (II)	421 037		421 037	92,19	382 703	91,27
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	463 926	7 239	456 687	100,00	419 301	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 3 000)	3 000	0,66	3 000	0,72
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	30 642	6,71	42 953	10,24
Résultat de l'exercice	17 591	3,85	27 690	6,60
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	51 234	11,22	73 642	17,56
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	232 849	50,99	62 925	15,01
. Découverts, concours bancaires			314	0,07
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	46 563	10,20	8 543	2,04
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 092	10,97	177 457	42,32
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	8 332	1,82	726	0,17
. Organismes sociaux	11 756	2,57	8 576	2,05
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 292	0,72	4 888	1,17
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 697	2,78	10 664	2,54
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 677	0,59	1 414	0,34
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	37 195	8,14	70 153	16,73
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	405 453	88,78	345 659	82,44
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
TOTAL PASSIF (I à V)	456 687	100,00	419 301	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	722 411		722 411	100,00	772 974	97,48	-50 563	-6,53		
Production vendue biens										
Production vendue services					20 000	2,52	-20 000	-100,00		
Chiffres d'Affaires Nets	722 411		722 411	100,00	792 974	100,00	-70 563	-8,89		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			1 150	0,16			1 150	N/S		
Autres produits			0	0,00	3	0,00	-3	-100,00		
Total des produits d'exploitation (I)			723 561	100,16	792 977	100,00	-69 416	-8,74		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			251 382	34,80	270 779	34,15	-19 397	-7,15		
Variation de stock (marchandises)			6 588	0,91	-7 839	-0,98	14 427	184,04		
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			181 510	25,13	220 410	27,80	-38 900	-17,64		
Impôts, taxes et versements assimilés			3 572	0,49	3 189	0,40	383	12,01		
Salaires et traitements			116 597	16,14	127 378	16,06	-10 781	-8,45		
Charges sociales			35 501	4,91	43 197	5,45	-7 696	-17,81		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 576	0,36	3 507	0,44	-931	-26,54		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			104 909	14,52	99 686	12,57	5 223	5,24		
Total des charges d'exploitation (II)			702 635	97,26	760 307	95,88	-57 672	-7,58		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			20 926	2,90	32 670	4,12	-11 744	-35,94		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)										
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			1 889	0,26	586	0,07	1 303	222,35		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			1 889	0,26	586	0,07	1 303	222,35		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 889	-0,25	-586	-0,06	-1 303	-222,34		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			19 038	2,64	32 084	4,05	-13 046	-40,65		

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 846	0,26	500	0,06	1 346	269,20
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	1 846	0,26	500	0,06	1 346	269,20
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			6	0,00	-6	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			6	0,00	-6	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 846	0,26	494	0,06	1 352	273,68
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	3 292	0,46	4 888	0,62	-1 596	-32,64
Total des Produits (I+III+V+VII)	725 406	100,41	793 477	100,06	-68 071	-8,57
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	707 815	97,98	765 787	96,57	-57 972	-7,56
RÉSULTAT NET	17 591	2,44	27 690	3,49	-10 099	-36,46
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 456 687,00 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 17 591,16 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/05/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 42 889

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	18 314	1 219		19 533
Immobilisations financières	22 948	410		23 356
TOTAL	41 262	1 629		42 889

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 7 239

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 663	24 517	21 940	7 239
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	4 663	24 517	21 940	7 239

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel	1 219	0	1 219	4 ans
Agencement	18 314	7 239	11 075	de 4 à 10 ans
TOTAL	19 533	7 239	12 294	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 204 097

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	23 356		23 356
Actif circulant & charges d'avance	180 740	180 740	
TOTAL	204 097	180 740	23 356

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 33 269**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	11 412
Autres créances	21 857
Disponibilités	
TOTAL	33 269



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 3 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	300	10,00	3 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	300	10,00	3 000

4.2 - Etat des dettes = 405 453

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	232 849	232 849		
Dettes financières diverses	46 563	46 563		
Fournisseurs	50 092	50 092		
Dettes fiscales & sociales	38 755	38 755		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	37 195	37 195		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	405 453	405 453		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 37 257

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	24 664
Dettes fiscales & sociales	12 593
Autres dettes	
TOTAL	37 257



5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 722 411**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	722 411	100,00 %
TOTAL	722 411	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 3 292

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	20 926		20 926
Résultat financier	-1 889		-1 889
Résultat exceptionnel	1 846		1 846
Participation des salariés			
TOTAL	20 883	3 292	17 591

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 33 269

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	11 412
Clients par(4181000000)	11 412
Autres créances :	21 857
Fournisseur rrr a recevoir(4098000000)	21 857
TOTAL	33 269

8.2 - Charges à payer = 37 257

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	24 664
Frs factures non parvenues(4081000000)	24 664
Dettes fiscales et sociales :	12 593
Cap congés a payer(4282000000)	8 143
Cap ch.soc sur congés a payer(4382000000)	2 422
Charges a payer(4486000000)	2 028
TOTAL	37 257

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 6 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
b) Nombre d'actions émises	300	300	300	300	300
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	722 411	792 974	763 025	628 382	245 144
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	23 459	36 085	34 462	32 476	-19 666
c) Impôt sur les bénéfices	3 292	4 888	2 422	741	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	20 167	31 197	32 040	31 735	-19 666
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	17 591	27 690	31 369	45 381	-33 797
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	67	104	107	106	-66
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	59	92	105	151	-113
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	116 597	127 378	120 695	89 186	30 212
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	35 501	43 197	41 625	30 434	10 067

Observations complémentaires

AA OSNY
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 €
14, rue des CELETTES
95000 CERGY
RCS Pontoise 821 434 412

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale ordinaire annuelle
du 27 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept Septembre à quatorze heures,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée AA OSNY se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président.

L'assemblée est présidée par la Société JCS HOLDING SASU en qualité de Président représentée par Monsieur STEFANINI Jérôme.

Monsieur COSTEPLANE Romain est désigné comme secrétaire de la séance.

Monsieur Laurent MOLINA commissaire aux comptes est absent et excusé.

Le Président constate que tous les associés sont présents,

à savoir :

- La SASU JCS HOLDING-représentée par Mr STEFANINI Jérôme-, propriétaire de 285 actions,
- Monsieur COSTEPLANE Romain, propriétaire de 15 actions,

Soit un total de 300 actions.

Le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la présidence de la société par actions simplifiée AA OSNY, sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, ainsi que lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce en vue de leur approbation,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,
- Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la société AA OSNY, et quitus de sa gestion à la présidence pour l'exercice écoulé,

Re 

- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2020.

Le Président présente alors aux associés les comptes qu'il a établis à la clôture du dernier exercice de la société, conformément aux dispositions statutaires.

Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020,
- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2020, ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Le texte des résolutions proposées aux associés.

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, le rapport spécial de la présidence, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société AA OSNY.

Le Président fait ensuite lecture des différents rapports et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale.

La discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2020 et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Re 

DEUXIEME RESOLUTION

Une Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 Août 2020 a décidé une distribution exceptionnelle d'un montant de 40 000 € représentant une partie du Report A Nouveau précédent.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice représenté par un bénéfice net de 17 591 euros de la manière suivante :

Au REPORT A NOUVEAU pour : 17 591 €

Après la distribution exceptionnelle ainsi que la présente affectation de ce résultat, le Report A Nouveau sera créditeur de 48 233 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir eu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été exécutée au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales, prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice clos le	Montant des dividendes
31/12/2017	0 €
31/12/2018	0 €
31/12/2019	40 000 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'associé présent ou représenté.

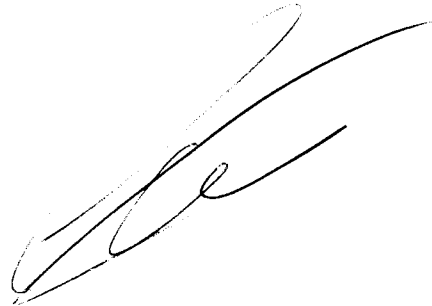
Re 

Le Président
La SASU JCS HOLDING représentée par
STEFANINI Jérôme

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

JCS HOLDING SAS
14 rue des Célèttes
95000 CERGY
SIREN : 814 334 850 00017

Le Secrétaire et Associé
COSTEPLANE Romain

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping initial 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.